



LE GAIN LICITE

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
يَا أَيُّهَا النَّاسُ كُلُوا مِمَّا فِي الْأَرْضِ حَلَالًا طَيِّبًا
وَلَا تَتَّبِعُوا خُطُواتِ الشَّيْطَانِ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُبِينٌ
وَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ:
لَيَأْتِيَنَّ عَلَى النَّاسِ زَمَانٌ لَا يُبَالِي الْمَرْءُ بِمَا أَخَذَ
الْمَالَ، أَمِنْ حَلَالٍ أَمْ مِنْ حَرَامٍ.

Chers musulmans !

Dans le verset suivant, notre Seigneur nous dit : « **Ô vous les humains ! Nourrissez-vous de ce qui est licite et bon sur la terre et ne suivez pas les pas du Satan. Vraiment, il est pour vous un ennemi explicite.** »¹

Dans le hadith que j'ai lu, Notre Prophète bien-aimé nous avertit ainsi : « **Il y aura certes un temps qui viendra où l'Homme ne s'inquiétera pas de savoir si l'argent qu'il gagne a une source licite ou illicite !** »²

Chers croyants !

N'oublions pas que subvenir à ses besoins par des moyens licites joue un rôle important dans la préservation de la descendance, de la raison, de la vie, des biens et de la religion. Gagner son argent et répondre aux besoins de sa famille de manière licite permettra à la personne de devenir vertueuse. Gagner notre argent de cette façon est le plus beau des cadeaux que nous pouvons offrir à nos enfants.

Chers frères et sœurs !

L'Islam nous ordonne de travailler. Lorsqu'on demanda à notre Prophète (sws) la meilleure façon d'obtenir un revenu de manière correcte, il répondit : « **Le revenu gagné de manière correcte est celui que l'on gagne sans tromper, selon un commerce légal et qui est obtenu par l'effort de la personne elle-même.** »³

C'est pourquoi, quelque soit le milieu dans lequel nous vivons, nous sommes dans l'obligation d'effectuer notre travail de manière correcte. Ne tombons pas dans le piège de la tromperie et de la tricherie qui seront la cause qui mène vers le gain illicite. Faisons en sorte que notre revenu soit gagné de manière correcte. Le gain illicite nuit à notre corps et à notre âme ; il est nuisible à la paix au sein de notre famille.

¹ Al-Baqara, 2/168.

² Bukhari, Buyu', 23.

³ Ahmad ibn Hanbal, IV; 141.